

MAIRIE DE DAROIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DAROIS

Par arrêté n° 2022-4 du 06 septembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 32 jours est prescrite du mardi 27 septembre 2022 à 13h30 au vendredi 28 octobre 2022 à 18h30.

Cette révision permet la réduction (en partie) des anciennes zones constructibles du PAS et la création de deux zones à urbaniser d'une emprise globale de 1.34 hectares, permettant de répondre à un objectif démographique d'environ 512 habitants d'ici une quinzaine d'année.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement.

Au terme de la procédure, la révision du plan local d'urbanisme sera approuvée par le conseil municipal.

Le commissaire-enquêteur est Monsieur Jean-Claude CHARAVEL, officier administratif à la retraite. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet de la commune de Darois : <http://www.darois.fr/>
- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4192>
- Le public pourra aussi formuler ses observations sur un registre dématérialisé et sécurisé via l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4192>
- Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4192@registre-dematerialise.fr
Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.
- sur support papier ou sur un poste informatique en mairie de Darois, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie soit de 13 h30 à 17 h 30 les mardis et de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30 les vendredis.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une notice de présentation ainsi que la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale après évaluation environnementale et la délibération du 04 novembre 2019 validant le projet de révision du PLU.

Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Darois 2 ,rue de la mare 21121 DAROIS à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Darois :

- Le mardi 27 septembre 2022 de 13h30 à 15h30
- Le vendredi 07 octobre 2022 de 16h30 à 18h30
- Le mardi 18 octobre 2022 de 16h30 à 18h30
- Le vendredi 28 octobre 2022 de 16h30 à 18h30

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Darois et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4192> à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de la Commune : Pascal Minard, joignable en mairie au 03 80 35 60 31 et par courriel : mairie@darois.fr